

Compte rendu sommaire du Conseil Communautaire du Haut Pays Bigouden réuni le 14 décembre 2020 à 18h30 à Avel Dro à PLOZEVET

LE LUNDI 14 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Avel Dro à PLOZEVET, sur convocation de Josiane KERLOC'H, Présidente.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BIGER Marthe, BUREL Michel, CARADEC Jean-Louis, CARDUNER Carole, CORNEC Paul, DROGUET Cyril, DUFOUR Marie-Thérèse, HUIBAN Dominique, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, KERVEVANT Nathalie LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, MARLE Jean-Claude, PEREIRA Sandra, PERON Sophie, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RAPHALEN Michel, RASSENEUR Emmanuelle (arrivée 18h55), RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentés : KERDRANVAT Claude (pouvoir à Josiane KERLOCH), BUREL Michèle (pouvoir à Philippe RONARCH)

Absents : /

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse DUFOUR

*Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 35*

Date de convocation et de transmission : 8 décembre 2020

Objet 1.1.1 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2021 – Budget déchets 2021

Sur présentation de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, moins deux abstentions, adopte le budget proposé.

Objet 1.1.2 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2021 – Budget Assainissement Collectif 2021

Sur présentation de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget proposé.

Objet 1.1.3 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2021 – Budget Assainissement Non Collectif 2021

Sur présentation de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget proposé.

Objet 1.1.4 : Finances et administration générale – Budgets annexes 2021 – Budget Eau potable 2021

Sur présentation de Michel BUREL, Vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget proposé.

Objet 1.2.1 : Finances et administration générale – Tarifs 2021 / Redevance Déchets

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, suite au Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité moins deux abstentions, pour 2021, les tarifs de la Redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

. Objet 1.2.2 : Finances et administration générale – Tarifs 2021 / Redevance Déchets des professionnels

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, suite au Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité moins deux abstentions, pour 2021, les tarifs de la Redevance déchets des professionnels.

Objet 1.2.3 : Finances et administration générale – Tarifs 2021 / Apports en déchèteries

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, suite au Débat d'Orientations Budgétaires, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, pour 2021, les tarifs des apports en déchèteries.

Objet 1.3.1 : Finances et administration générale – Décisions Modificatives Budgétaires – Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DM n°3/2020

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°3-2020/Assainissement collectif.

Objet 1.3.2 : Finances et administration générale – Décisions Modificatives Budgétaires – Budget DECHETS– DM n°2/2020

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2-2020/Déchets.

Objet 1.3.3 : Finances et administration générale – Décisions Modificatives Budgétaires – Budget EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES – DM n°2/2020

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, la décision modificative n°2-2020/Equipements communautaires.

Objet 1.4.1 : Frais de siège pour 2020

Sur présentation de Franck PICHON, Vice-président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Présidente à procéder au mandatement et émission des titres de recettes nécessaires à l'imputation des frais de siège sur les budgets concernés, pour les montants sus mentionnés.

Objet 1.4.2: Remboursements des salaires pour 2020

Sur proposition de Franck PICHON, Vice-président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la Présidente à procéder au mandatement et émission des titres de recettes nécessaires à l'imputation des remboursements de salaires, pour l'année 2020, sur les budgets concernés, pour les montants sus mentionnés.

Objet 1.5.1 : Finances et administration générale – Virements à réaliser en 2020 du budget Administration Générale vers les autres budgets

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à émettre les titres de recettes et mandats de dépenses, pour les virements à réaliser en 2020 du budget Administration Générale vers les autres budgets.

Objet 1.5.2 : Finances et administration générale – Remboursement du budget Assainissement Collectif vers le budget Administration Générale

Sur présentation de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le versement de la somme de 100 000 € au budget Administration Générale sur 2020, par le budget Assainissement Collectif, à titre de remboursement.

Objet 1.5.3: Finances et administration générale – Participation du budget Administration générale au budget Déchets

Sur présentation de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le versement de la somme de 98 102.81 € au budget DECHETS sur 2020, par le budget Administration Générale.

Objet 1.6: Finances et administration générale – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses nouvelles jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021 (article L 1612-1 du CGCT)

Sur proposition de Franck PICHON, vice-Président, le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, conformément à la réglementation, la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2020, en attendant le vote des budgets 2021 qui interviendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2021 (*répartition des crédits autorisés pour 2021 en annexe*).

Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif et concerne les budgets :

- Administration Générale
- Equipements Communautaires
- Voirie
- Activités Economiques (budget général)

Objet 1.7: Aménagement de LESSUNUS Plozévet – Demande de financement à l'agence de l'eau

Sur proposition de Michel RAPHALEN, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau.

Objet 1.8: Demande de financement au titre de la DETR (Dotation d'équipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL

Sur présentation de Franck PICHON, Vice-président,

- le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à solliciter des financements au titre de la DETR, pour les opérations suivantes :

- Priorité 1 : réhabilitation de la déchetterie de POULDREUZIC, demande de financement de 50 % d'un montant de 1 251 325 € HT
- Priorité 2 : aménagement de la salle dite AQUA B dénommée désormais espace la Sirène, demande de financement de 30% d'un montant estimatif de 373 700 € HT.
- Priorité 3 : création et aménagement d'une zone d'activité économique à Ménez Kerguélen à PLOZEVET, demande de financement de 30 % d'un montant estimatif de 227 792 € HT.

-le Conseil Communautaire autorise également la Présidente à solliciter des financements au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local), pour le projet de rénovation énergétique de la partie ancienne du siège administratif (MSAP, salle de réunion, espace co working...): 50% d'un montant estimé à 70 000 € HT

Objet 1.9: Demande de financement au Conseil Départemental – Salle AQUA B/espace la Sirène

Sur présentation de Franck PICHON, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à solliciter un financement auprès du Conseil Départemental, pour l'aménagement de la salle dite AQUA B/espace la Sirène, à PLONEOUR LANVERN :

- la dépense subventionnable est la dépense correspondant au plancher flottant à double lambourrage, d'une surface de 229 m².
- la subvention attendue serait de 46 €/m², soit de l'ordre de 10 500 €.

Objet 1.10 : Fonds de concours rue de la Garenne / Plozévet

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, la Commune de PLOZEVET ayant délibéré favorablement le 20 novembre dernier sur le montant du fonds de concours à verser à la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité le montant du fonds de concours à recevoir pour cette opération d'extension sur la Commune de PLOZEVET, soit la somme de 6 224.09 €.

Objet 1.11 : Finances et administration générale – Subventions aux associations

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC, Vice-Président, afin de permettre aux associations partenaires de fonctionner en début d'année, le Conseil Communautaire, à l'unanimité - Jean-François LE BLEIS ne prenant pas part au vote concernant l'OTHPB - autorise la Présidente à verser des acomptes, en attente du vote du budget et des subventions au titre de l'année 2021 dans les délais prévus par les conventions soit :

- à l'OTHPB, sur la base d'une subvention de fonctionnement de 125.000€ en 2020, versée par acompte d'1/3 le 15 janvier, 1/3 le 15 avril et 1/3 le 15 septembre, (subvention de base n'intégrant pas le remboursement des fluides du siège de l'office ni l'avenant lié au renfort transitoire en personnel)
- à l'association DIHUN par référence à une subvention de 117 794 pour 2020

Concernant l'ULAMIR du Goyen, retenu suite à appel à projets, les paiements seront effectués sur présentation de facture de prestation.

Objet 1.12 : Avenant à la convention de partenariat avec l'OTHPB

Sur présentation de Philippe RONARCH, vice-Président, afin de définir la convention d'objectifs et le partenariat avec l'OTHPB, le Conseil Communautaire, à l'unanimité - moins Jean François LE BLEIS qui ne prend pas part au vote - autorise la Présidente à signer un nouvel avenant durée de 6 mois (du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021).

Objet 1.13 : Convention PAEJ (Point Accueil Ecoute Jeunes)

Sur présentation de Jean-Louis CARADEC, vice-Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir débattu, autorise la Présidente :

- à signer la convention à passer et l'avenant financier
- à mandater la subvention correspondante de 6 000 €/an.

Objet 1.14 : Nouvelle convention de partenariat entre la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden et le Service d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols du Pays Bigouden

Sur présentation de Josiane KERLOCH, Présidente, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le contenu du projet de convention figurant en annexe ainsi que les modalités financières s'y rapportant
- autorise la Présidente à signer la convention de partenariat avec la CCPBS annexée à la présente délibération
- désigne la Présidente, Mme Josiane KERLOC'H et le vice-Président en charge d'Aménagement de l'espace et Habitat (qui reste à désigner) comme représentants de la CCHPB au comité de suivi du SIADS du Pays Bigouden.

Objet 1.15 : Délibération sur le droit à la formation des élus

Sur présentation d'Emmanuelle RASSENEUR, 1^{ère} vice-Présidente, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

1° D'inscrire le droit à la formation dans les orientations suivantes :

- *Être en lien avec les compétences de la communauté et avec les enjeux du projet de territoire, traduire le projet politique en plan d'actions et priorités*
- *Renforcer la compréhension de l'environnement territorial et la gestion des politiques locales : marché public, ressources humaines/statut, démocratie locale, gouvernance*
- *Se positionner en tant qu'élu par rapport aux services, s'inscrire dans une démarche projet, ...*
- *Renforcer son efficacité personnelle : prise de parole, communication, ...bureautique*

2° De fixer le montant des dépenses de formation à 5% (montant inférieur ou égal à 20%) par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus de la communauté (enveloppe annuelle indemnités de fonction : 80 500 €)

3° D'autoriser la Présidente de la communauté à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du droit à la formation ;

4° De prélever les dépenses de formation sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la communauté pour les exercices 2021 à 2025.

Objet 2.1 : Avant-projet « Réhabilitation de la déchèterie de Pouldreuzic »

Sur proposition de Jean-Claude MARLE, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- adopte l'avant-projet proposé ;
- valide les coûts estimés et le mode de financement ;
- autorise la Présidente à solliciter les subventions sur ce projet.

Objet 2.1 : Environnement – Appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une réserve naturelle régionale en baie d'Audierne

Sur présentation d'Emmanuelle RASSENEUR, vice-Présidente, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De s'engager dans cette candidature en travaillant en commun avec la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud ;
- De répondre en régie à l'appel à manifestation d'intérêt.

Objet 2.3 : Statuts VALCOR – Modification des statuts

Sur présentation de Jean-Claude MARLE, vice-Président, le Conseil Communautaire, approuve la modification des statuts de VALCOR prévoyant la création d'un « BUDGET ANNEXE PRESTATIONS A LA CARTE » et la modification des désignations du budget « INCINERATION », renommé « BUDGET GENERAL OM ET ASSIMILES » et du budget « DECHETERIES » renommé « BUDGET ANNEXE DECHETERIES ».

Objet 3.1: Zonage d'assainissement – Commune de Gourlizon

Sur présentation de Michel BUREL, vice-Président, conformément aux compétences communautaires, le conseil :

- adopte le zonage proposé sur la carte en annexe,
- autorise la Présidente à saisir l'Autorité Environnementale au titre de l'étude « au cas par cas »,
- autorise la Présidente à soumettre à consultation du public le projet de zonage d'assainissement, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Objet 4.1: Contrat d'assurance risques statutaires

Sur présentation de Jean-louis CARADEC, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

- de charger le CDG 29 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- *Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire*
- *Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire*

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- *Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2022.*
- *Régime du contrat : capitalisation.*

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Objet 4.2: Modification du tableau des emplois

Sur présentation de Jean-louis CARADEC, le Conseil Communautaire, après avis du bureau communautaire, valide les modifications du tableau des emplois (présenté en annexe) comme suit :

- Poste assistant de direction/chargé de communication :
 - 1 ETP chargé de communication (au lieu de 0,5)
 - 0,5 ETP assistante de direction
- Agent de voirie : 5 ETP (au lieu de 4)
- Étant précisé que ces postes sont susceptibles d'être pourvus par des contractuels en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Le tableau en annexe précise les fonctions, le temps de travail, la catégorie hiérarchique (A, B ou C), le calibrage du poste à l'intérieur de la catégorie hiérarchique permettant un calcul de la rémunération par référence aux grilles indiciaires des grades de recrutement. La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- Etant entendu que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Objet 4.3: Création d'emplois non permanents à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet (art 3 II de la loi du 26 janvier 1984)

Sur présentation de Jean-louis CARADEC, vice-Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 – article 3 II et le décret 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique :

- adopte la proposition de la Présidente
- modifie le tableau des emplois comme suit :

Durée du contrat	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/01/2021 au 31/12/2021	1	Agent d'exploitation centre de transfert Catégorie C	Exploitation du centre de transfert	Temps complet

Durée du contrat	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/02/2021 au 31/01/2023	1	Technicien Catégorie B	Technicien bâtiment	Temps complet

- inscrit au budget les crédits correspondants

Objet 4.4: Personnel – Temps de travail 2021

Sur proposition de Jean-Louis CARADEC vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le temps de travail pour 2021.

Objet 4.5: Personnel – Recours aux contractuels année 2021

Sur présentation de Jean-Louis CARADEC, vice-Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, pour l'année 2021 :

- autorise la Présidente à recruter des agents contractuels pour faire face à l'accroissement temporaire et saisonnier dans la limite maximale indiquée dans le tableau présenté en annexe,
- autorise la Présidente à recruter, en tant que de besoin, des agents contractuels pour remplacer des agents momentanément indisponibles, pour faire face à une vacance temporaire d'emplois dans l'attente d'un recrutement statutaire,

Objet 4.6 : Mise à disposition d'un chargé de mission habitat de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud à la Communauté de Communes du haut Pays Bigouden

Sur présentation de Josiane KERLOCH, Présidente, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la Présidente à signer la convention à passer avec la CCPBS.

Objet 5.1: Commande publique – Information sur les marchés conclus en procédure adaptée depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire : délégation de la Présidente

Sur information de Franck PICHON, Vice-Président, le Conseil Communautaire prend acte qu'aucun marché à procédure adaptée, ni avenant atteignant 5 % du montant initial d'un marché, n'ont été conclus depuis le 26 novembre 2020.

Objet 6.1 : Questions diverses – Délibérations du Bureau Communautaire

Sur information de la Présidente, Josiane KERLOC'H, le Conseil Communautaire prend acte des délibérations prises par le Bureau Communautaire depuis le dernier Conseil Communautaire.

Bureau communautaire du 3 décembre 2020

Objet 3.1: Logement/Aides au ravalement

La Présidente, Josiane KERLOCH, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 9 juillet 2015, il a été décidé la mise en place d'un dispositif d'aides au ravalement, et par délibération en date du 9 juillet 2020, donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues. Le tableau ci-dessous recense les projets reçus :

Noms Prénoms	Commune	aide au ravalement
LE SAUX SEBASTIEN	LANDUDEC	1 418,60 €
BOUISSON MICHEL	PLOVAN	1 954,00 €

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'allouer l'aide au ravalement, aux montants indiqués dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Objet 3.2: Logement / OPAH

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 11 juillet 2016, il a été décidé de donner délégation au Bureau Communautaire pour examiner la demande d'aides OPAH reçue et recensée dans le tableau ci-après :

Nom	Prénom	Adresse Travaux	Type dossier	Montant travaux estimé TTC	Subv estimée CCHPB	Total aides estimé	% subvention né
SAVINA	Loïc	PLONEOUR LANVERN Le Veuz	ENERGIE	16 894 €	500 €	10 108 €	60%
AUCLERT	Kyrian	PLOGASTEL ST GERMAIN 4, impasse du Kastel	ENERGIE	51 938 €	500 €	32 425 €	62%
DANIEL	Guillaume	PLONEOUR LANVERN 12, rue pierre Brossolette	ENERGIE	30 261 €	500 €	24 547 €	81%
DESCEN DIER	Guy et Jacqueline	PLOGASTEL ST GERMAIN 24, Saint Germain	ENERGIE	20 120 €	500 €	14 053 €	70%
GUIFFO ET GONZALE Z	Suzy et David	GUILER SUR GOYEN Kernerben	ENERGIE	17 655 €	500 €	12 141 €	69%

LE BERRE	Renaud	PLONEOUR LANVERN Estrevet Poulou	ENERGIE	54 937 €	500 €	38 925 €	71%
LE BRUN	Léontine et Pierre Louis	PLONEOUR LANVERN 8, allée des Genêts	MIXTE	10 941 €	1 000 €	5 560 €	51%
TAULEN	Rosine et Jean- Louis	GOURLIZON 8, impasse de Kerjean	ENERGIE	13 704 €	500 €	8 294 €	61%
TOULEM ONT	Urbaine	PLONEOUR LANVERN 4, allée des Genêts	ADAPTATI ON	10 168 €	1 000 €	5 671 €	56%
TOULEM ONT	Patrice	PLONEOUR LANVERN 13, résidence du Lavoir	ENERGIE	45 093 €	500 €	15 605 €	35%

Le Bureau Communautaire,

- décide, à l'unanimité, d'allouer les aides OPAH au montant indiqué dans le tableau,
- mandate la Présidente pour verser les subventions.

Objet 3.3: Economie/ dossiers de demande de subvention « Pass Commerce & Artisanat »

La Présidente, Josiane KERLOC'H, rappelle au Bureau Communautaire que par délibération en date du 20 septembre 2017, il a été décidé la mise en place d'une aide Pass Commerce et Artisanat, dans l'objectif de dynamiser l'activité économique des TPE (commerces et artisans) dans les communes de moins de 5 000 habitants, et d'aider à la modernisation du commerce indépendant de l'artisanat. Les opérations éligibles sont la création, reprise, modernisation ou extension d'activités.

Ce dispositif d'aide a été repris dans la Convention Economique passée fin 2017 avec la Région Bretagne, qui co-finance pour le même montant que celui accordé par l'EPCI, à l'exception des projets en agglomération de PLONEOUR LANVERN (30/70).

Le Conseil Communautaire a donné délégation au Bureau Communautaire pour examiner les demandes reçues :

Le dossier de l'entreprise SARL Atelier Couverture à PLONEOUR-LANVERN étant réputé complet,

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- décide de lui allouer une aide Pass Commerce et Artisanat, d'un montant de 7 500 €, la CCHPB fait l'avance de la part de la Région (30 Région / 70 EPCI).
- mandate la Présidente pour verser la subvention.

Fait et Affiché à Pouldreuzic, le 18 décembre 2020

La Présidente,



Josiane KERLOCH

